Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

ORDONNANCES

Avis est par les présentes donné que les ordonnances ci-après décrites ont été décrétées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance ordinaire tenue le 1er février 2021.

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., c. B-3, article 20)

- Ordonnance OCA21 17001 le bruit, la fin de semaine, provoqué par l'exécution de travaux pour la construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme, et ce, du 8 février au 30 avril 2021.

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (RCA20 17343)

- Ordonnance OCA20 17002 permettant l'application de la gratuité pour les activités de patinage libre et de hockey libre, conditionnellement à l'autorisation de ces activités par la Santé publique, du premier samedi de janvier jusqu'au deuxième dimanche d'avril 2021 à l'aréna Doug-Harvey.

RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DECÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE (01-276, article 515)

- Ordonnance OCA21 17003 permettant l'installation d'enseignes temporaires sur le domaine public jusqu'au 4 mai 2021 lors d'une promotion commerciale sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

RÈGLEMENT SUR LES PROMOTIONS COMMERCIALES (R.R.V.M., chapitre P-11 modifié par le RCA20 17341, article 17.4)

- Ordonnance OCA21 17004 décrétant une promotion commerciale sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement jusqu'au 4 mai 2021 et permettant notamment l'installation d'affiches temporaires et d'un abri temporaire.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir, sans frais, une copie des ordonnances en communiquant avec la Division du greffe à l'adresse courriel : geneviève.reeves@montreal.ca

FAIT à Montréal, ce 3 février 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate